

par le ministère du Travail fédéral a provoqué une ferme protestation de la part du Congrès des Trois-Rivières, qui a réclamé, en même temps, du gouvernement une équitable représentation du travail national organisé et catholique " dans toutes les commissions fédérales où le travail organisé est appelé à être représenté ", et qui fera " les démarches nécessaires pour obtenir des pouvoirs publics la reconnaissance officielle du travail organisé et catholique et de tous les fruits et avantages que cela comporte ".

Les intérêts de la langue française n'ont pas été oubliés par le Congrès, qui a demandé au gouvernement fédéral " la frappe d'un timbre bilingue, de l'argent monnayé bilingue et du papier monnayé bilingue " et qui a protesté contre la représentation peu équitable des économistes et des industriels canadiens-français à la Convention industrielle d'Ottawa. Le Congrès a aussi fait avancer les intérêts de notre langue maternelle en rédigeant ses délibérations en un français correct, clair et précis. Nous en sommes d'autant plus heureux que nos assemblées délibérantes ne nous ont pas gâtés sous ce rapport.

Le Congrès des Trois-Rivières a touché à une question plus importante encore, celle de la famille. Il a défendu les droits du père dans l'éducation de l'enfant, en renouvelant la protestation des ouvriers nationaux et catholiques de Québec contre l'instruction obligatoire, et la sainte inviolabilité du mariage par la ferme protestation suivante : *Considérant que la loi du divorce est immorale, contraire à la paix de la famille et nuisible au bon ordre de la société, la Convention proteste contre la loi du divorce et prie le gouvernement fédéral de retirer cette loi.*

Nous tenons aussi à donner ici le texte des deux importantes délibérations votées par le Congrès touchant le travail des femmes et des enfants :

*La Convention déplore qu'à la suite de la grande guerre dont nous sommes heureusement délivrés, un grand nombre de femmes et de filles ont été entraînées à remplir des fonctions incompatibles avec leur sexe et souhaite que bientôt toutes ces femmes et filles reprennent une occupation plus en harmonie avec leurs aptitudes et plus conformes à leur rôle. Elle proteste également contre tous ceux qui, sans souci de la santé physique ou de la moralité de la femme, obligent celle-ci à des travaux au-dessus de ses forces et l'exposent aux dangers de l'immoralité. Elle fait appel aux gouvernants pour assurer aux femmes et aux filles obligées de travailler à leur subsistance la faculté d'exercer leur travail dans des conditions suffisantes d'hygiène et avec toutes les précautions nécessaires à la sauvegarde de leur moralité. Elle demande en particulier au gouvernement de la province de Québec de passer une loi interdisant l'emploi de la main-d'œuvre féminine dans les ateliers de tannage, de corroyage et de mégissiers.*